

f Les nouvelles fiscales

SYNTHÈSES & COMMENTAIRES DE L'ACTUALITÉ

Loi de finances pour 2009

N° 1016 - 15 JANVIER 2009 - ISSN : 0399-1636



Lamy

une marque Wolters Kluwer

DISPOSITIONS COMMUNES

Loi de finances pour 2009 : entrée en vigueur (art. 1)	6
Professions libérales : dispositions incitatives pour implantation à l'étranger (art. 110 et 111)	6
Organismes de gestion agréés :	
– extension de la dispense de majoration de 25 % et suppression de l'obligation de visa par un expert-comptable (art. 10)	7
– renforcement des missions de contrôle et réduction du délai de reprise de l'Administration (art. 129)	9
Transformation des centres de gestion agréés habilités : prorogation du délai de transfert des activités aux associations de gestion et de comptabilité (art. 13)	9

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Comptes courants d'associés : taux maximal des intérêts déductibles	10
IFA : suppression progressive (art. 14)	11
Régime du bénéfice mondial et consolidé : extension aux PME (art. 22)	11
SIIC : aménagements du régime (art. 24, 25 et 26)	12
Transformations de sociétés en associations d'avocats : neutralité fiscale (art. 31)	14
Amortissements exceptionnels : prorogation de certains régimes en faveur de la protection de l'environnement (art. 9)	15
Amortissement dégressif : entreprises de première transformation du bois (art. 20)	15
« Parachutes dorés » : plafonnement de la déduction (art. 21)	16
Plus-values professionnelles : exonération lors du départ à la retraite (art. 11)	17
Plus-values immobilières : augmentation du taux réduit (art. 25)	18
Cession d'immeuble à une société immobilière : aménagement du régime (art. 25 et 26)	18
Parts et actions de <i>carried interest</i> : légalisation du régime fiscal de faveur (art. 15)	19
Réduction d'impôt mécénat d'entreprise : élargissement des organismes bénéficiaires des dons (art. 23)	20
Crédit d'impôt recherche : extension des dépenses de recherche éligibles (art. 27, 101 et 102)	21
Crédit d'impôt :	
– institution d'un crédit d'impôt en faveur de la production exécutive d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (art. 131)	22
– aménagement du dispositif du crédit d'impôt musique (art. 56)	23
Crédit d'impôt prêt à taux zéro :	
– niveau de performance énergétique élevé pour les logements neufs ou en état futur d'achèvement (art. 100)	24

– financement des travaux d'économies d'énergie dans les logements anciens (art. 99)	25
--	----

Bénéfices agricoles :

– détermination de la prépondérance pour la vente de biomasse et la production d'énergie (art. 7)	27
– exonération des plus-values des petites entreprises (art. 8)	27
– relèvement des seuils du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (art. 121)	28

Déduction des cotisations d'assurance de groupe des non-salariés : prorogation du régime transitoire (art. 96 et 97)

.....	28
-------	----

Taxe sur les salaires : exonération des rémunérations versées par les centres techniques industriels (art. 128)

.....	29
-------	----

Charges déductibles : dépenses relatives aux résidences de plaisance et d'agrément (art. 6)

.....	30
-------	----

TVA

TVA intracommunautaire : cours des changes utilisables pour les opérations de janvier 2009

.....	31
-------	----

TVA : taux réduit pour le déneigement des voies publiques (art. 32)

.....	31
-------	----

FISCALITÉ DES PERSONNES

Impôt sur le revenu : actualisation du barème 2008 et mesures d'accompagnement (art. 2)

.....	32
-------	----

Traitements et salaires :

– incitations financières au départ anticipé des militaires et ouvriers du ministère de la Défense (art. 49 et 150)	32
– exonération des primes versées au titre du prix Nobel et autres récompenses (art. 4)	33
– exonération des primes des médaillés olympiques et paralympiques (art. 5)	33

Quotient familial : demi-part supplémentaire des personnes seules élevant un enfant (art. 92)

.....	36
-------	----

Contrats de capitalisation des prestations d'avantages en nature : statut des anciens mineurs (art. 3)

.....	37
-------	----

Bouclier fiscal : mise en place de l'autoliquidation (art. 38)

.....	38
-------	----

Niches fiscales : institution d'un plafonnement global (art. 14)

.....	39
-------	----

Imputation du déficit foncier relatif aux monuments historiques : restriction du dispositif (art. 85)

.....	41
-------	----

Loueur en meublé : réforme du régime (art. 90)

.....	42
-------	----

Régimes « Borloo » et « Robien » : respect des normes techniques et des performances énergétiques (art. 104)

.....	44
-------	----

Dispositif Malraux : refonte du régime (art. 84)

.....	45
-------	----

Réductions d'impôt investissements Outre-mer : plafonnement du dispositif (art. 87)

.....	47
-------	----

Souscription au capital de SOFIPÊCHE : transformation de la déduction en réduction d'impôt (art. 88)

.....	49
-------	----

Compte épargne codéveloppement : transformation de la déduction en réduction d'impôt (art. 89)

.....	50
-------	----

Réductions d'impôt :

- aménagement des dispositifs d'investissements locatifs réalisés dans les résidences de tourisme (art. 93, 94 et 95) ..51
- pour emploi d'un salarié à domicile : majoration du plafond la première année d'embauche (art. 98).....52
- pour investissements en faveur de la restructuration foncière forestière (art. 112).....53

Crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt : respect de caractéristiques thermiques et de performances énergétiques pour les logements neufs (art. 103)54

Crédit d'impôt en faveur du développement durable : extension du régime et recentrage sur des matériaux performants (art. 109)55

FISCALITÉ LOCALE

Valeurs locatives cadastrales : fixation des coefficients de revalorisation pour l'année 2009 (art. 117)57

Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération facultative des logements neufs économes en énergie (art. 107)57

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : exonération des terrains exploités selon un mode de production biologique (art. 113)58

Terrains situés dans les zones urbaines : valeur locative cadastrale (art. 114).....60

Taxe pour frais de chambres d'agriculture : actualisation du plafond d'augmentation (art. 139)60

ENREGISTREMENT

ISF :

- actualisation du barème pour 2009 (art. 2)61
- prolongation de l'exonération des rentes viagères des plans d'épargne retraite (art. 40)61
- relèvement du seuil d'exonération partielle pour les biens ruraux et parts de GFA (art. 39)62

Réduction d'ISF pour dons : extension au profit des groupements d'employeurs (art. 105).....62

Réduction d'ISF pour investissement dans les PME :

- nouvelles conditions en cas de souscription indirecte par des sociétés holdings (art. 106)63
- améliorations pour les entreprises du secteur agricole (art. 41)64

Successions et donations :

- actualisation des abattements et barèmes (art. 2)64
- exclusion de la solidarité de paiement en faveur des héritiers exonérés (art. 83)66

Droits de succession : application du barème prévu entre frères et sœurs aux neveux et nièces venant en représentation (art. 82)65

Transmissions d'entreprises : apports de titres à une holding rémunérés par la prise en charge d'une soulte (art. 12)66

Partage avec soulte : maintien du report d'imposition des plus-values (art. 80 et 81)67

Droit de timbre : augmentation des tarifs pour la délivrance de passeports (art. 64)68

TAXES

Malus automobile : abattement pour les familles nombreuses et les véhicules fonctionnant au superéthanol E85 - exonération pour les personnes handicapées (art. 33, 34 et 35).....69

Biocarburants : réduction de la défiscalisation (art. 16)70

Entreprises pétrolières : reconduction de la taxe exceptionnelle sur la provision pour hausse des prix (art. 18)..70

TGAP : aménagements de la taxe (art. 29)71

TIPP : instauration d'un tarif pour le carburant E10 (art. 17)..74

TIPP et TIGN : reconduction du remboursement partiel pour les exploitants agricoles (art. 19)74

Taxe sur les surfaces commerciales : extension du taux majoré (art. 36)75

Redevance audiovisuelle : reconduction de l'exonération pour les personnes âgées (art. 57 et 196)76

Dispositions non développées77

LES NOUVELLES FISCALES. Revue bimensuelle paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois - case postale 614 - 1 rue Eugène et Armand Peugeot - 92500 Rueil-Malmaison
Fondateur : Jean RONCAJOLA ■ **Éditeur :** WOLTERS KLUWER FRANCE, SAS au capital de 300 000 000 €
Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot, 92856 Rueil-Malmaison cedex - RCS Nanterre 480 081 306 ■ **Associé unique :** HOLDING WOLTERS KLUWER FRANCE
Directeur de la publication, Président Directeur Général de Wolters Kluwer France : Xavier GANDILLOT ■ **Directrice de la rédaction :** Delphine Taieb ■ **Rédactrice en chef adjointe :** Camille Jue-Mohr ■ **Rédaction :** Anna-Edwige Aheka, Sabine Dubost, Bertrand Leroux-Coyau, Sophie Loyau, Frédérique Perrotin ■ **Ont également collaboré à ce numéro :** Julie Bazin, Consultante fiscaliste SCET; Julien Bellet, Avocat, Lovells; Thomas Bouhours, Avocat, Lovells; Hervé Israël, Avocat associé, Lovells; Bruno Knadjian, Avocat, Lovells; Nicolas Not, Avocat, Lovells; Sandrine Quilici, Directeur, Ingénierie patrimoniale, Banque Pictet & Cie; Michel Taly, Avocat associé, Arsene Taxand; Betty Toulemont, Avocat associée, PDGB; Hervé Zapf, Avocat associé, PDGB ■ **Réalisation PAO :** Stéphanie Mastronicola ■ **Secrétariat général :** Caroline Ballagny, Manuela Brescia, Corinne Hennequin ■ **Directrice commerciale :** Martine PINEL - **Chef de groupe :** Anne MALLET ■ **Imprimeur :** DELCAMBRE - Avenue des Oeux-Lacs, ZA Courtaboef - 91140 Villejust ■ **Numéro de Commission paritaire :** 1210 T 87386 ■ **Dépôt légal :** à parution - ISSN : 0399-1636 ■ **Abonnement annuel :** 403 € HT - Prix du numéro : 22,74 € HT
 Ce numéro est accompagné d'un encart

Pour s'abonner ou commander un numéro : Tél. : 0 825 08 08 00

Wolters Kluwer France service VPC - case postale 701 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex

Pour passer une publicité : Tél. : 01 76 73 38 57 - Fax : 01 76 73 48 84

Le service lecteurs : Sur simple demande de votre part, vous pouvez obtenir, par fax ou par courrier, le texte intégral de tout document dont les références sont identifiées par le logo SERVICE LECTEURS

Pour contacter le service lecteurs : Tél. : 01 76 73 37 83 - Fax : 01 76 73 48 83 - E-mail : nouvellesfiscales@wolters-kluwer.fr